

Chapitre 5 : Les politiques économiques.

I) Les objectifs et les instruments des politiques économiques.

A. Pourquoi mettre en œuvre des politiques économiques ?

La politique économique se définit comme un ensemble de décisions cohérentes prises par les pouvoirs publics et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans un sens souhaitable. Cette politique est mise en place par les pouvoirs publics (gouvernements) puis les lois sont votées par le parlement.

Les mesures ont des objectifs à court (conjoncturel) ou long (structurel) terme et dans tous les cas elles croient agir sur la situation économique du pays qui sera évalué par différents instruments tel que le « carré magique » de « Kaldor ».

Selon « Musgrave », l'Etat a 3 fonctions :

- Il sert à donner des ressources qui vont permettre certaines productions (infrastructures ...).
- Il sert à la redistribution pour corriger les inégalités engendrées par le marché.
- Il a un rôle de stabilisation pour limiter les fluctuations conjoncturelles liées à l'économie de marché (ex : aide au logement, prime à la casse).

B. Quels sont les objectifs des politiques économiques ?

Il existe divers objectifs qui peuvent être à court terme (stabiliser la conjoncture) ou à long terme (obtenir une croissance durable).

Voir « le carré magique » de « Kaldor » page 60.

À court terme on peut analyser si les objectifs de la politique économique ont été ou non atteints. « Nicolas Kaldor » avec son « carré magique » de 1971 a synthétisé les tendances actuelles d'un pays à partir de 4 agrégats : l'Emploi, la Croissance, la Stabilité des prix et le Commerce Extérieur. Ces objectifs sont impossibles à atteindre simultanément car ils peuvent être contradictoires.

Par exemple, une décision peut redonner de l'emploi, améliorer la croissance mais peut faire augmenter le pouvoir d'achat et donc faire augmenter l'inflation.

C. Quels sont les instruments des politiques économiques ?

Les instruments de politique conjoncturelle.

- Taux d'intérêt (mais ils sont liés à la décision de la BCE).
- La fiscalité représentée principalement par les impôts (aux ménages, aux sociétés, TVA).
- Dépenses publiques (redistribution, gèle des salaires).

On peut inclure la politique sociale dans la politique économique c'est-à-dire toutes les actions de l'ÉTAT pour assurer le niveau et qualité de vie des citoyens (RSA par exemple).

II) La politique conjoncturelle.

A. Qu'est-ce que la politique budgétaire ?

1. Objectifs et instruments de la politique budgétaire.

Elle consiste à faire des choix de collecte (imposition), établir un budget grâce à ces recettes fiscales et prévoir des dépenses budgétaires de façon à avoir un solde équilibré éventuellement un collectif budgétaire réactualisera les montants des dépenses de l'ETAT. Cette politique est votée par le parlement le 31 Décembre. On remarque que la dette de l'ETAT est l'accumulation des déficits des années précédentes.

Il existe deux types de politique budgétaire.

1. **Une politique de relance** avec comme ambition une croissance forte et le plein emploi (tels que la prime à la casse et divers autres politiques d'aide de l'ETAT comme la baisse des impôts, l'aide à la propriété, une hausse des dépenses publics pour l'emploi et des prêt à taux 0.
2. **Une politique de rigueur** qui va ralentir l'inflation et va assainir les finances publiques en diminuant les dépenses publiques et en augmentant les impôts.

2. Effets multiplicateurs et stabilisateurs économiques : La justification de la politique de relance.

Cet effet multiplicateur a été étudié par Keynes en 1936, le principe est le suivant.

Dans une économie, une variation d'un des composants de la demande (consommation, investissement, dépenses publiques) provoquera une variation plus élevée que prévue. Par exemple, soit une hausse de 1 milliard de la dépense publique provoquera une hausse de 3 milliards de la production grâce à l'ensemble des revenus induit par cette impulsion de départ (avec la prime à la casse c'est tous les agents économiques qui ont été bénéficiaires : entreprises, ménages ...).

De plus, le solde budgétaire de l'ETAT peut également exercer de manière spontanée un effet stabilisateur de la conjoncture, c'est ce qu'on appelle une action contra-cyclique. Ces recettes fiscales augmentent et les dépenses publiques diminuent (par exemple diminution du chômage donc diminution des allocations). C'est une théorie libérale.

B. Qu'est-ce que la politique monétaire ?

1. Les objectifs de la politique monétaire commune.

La banque centrale européenne (BCE) a deux objectifs majeurs qui sont le contrôle de l'inflation dans la zone euro (composée de 17 pays) avec le pacte de stabilité et de croissance obligatoire pour tous les pays adhérents à l'euro qui préconise une inflation inférieure à 2% en réalité tolérance 3%. L'inflation est donc l'objectif prioritaire de la BCE.

Le second objectif concerne la croissance et l'emploi. La BCE ne doit pas mener des actions qui permettront de soutenir la croissance si elle tend à contrarié avec son objectif primaire de contrôle de l'inflation. Cependant, avec le changement de direction à la tête de la BCE et du fait de la crise financière en Europe, la BCE a prit des mesures de diminution des taux d'intérêt qui vont sans doute faire redémarrer l'inflation mais elle devra toujours la contrôler.

La BCE doit se fixer des objectifs intermédiaires sur des indicateurs qui sont à l'origine de l'inflation en contrôlant notamment la masse monétaire (M3, l'argent en circulation) et les coûts tels que des matières premières ou de la main d'œuvre.

La zone euro ayant adopté cette monnaie unique dans un régime de change flottant (sans taux de change unique), la BCE n'a pas comme objectif la stabilité des taux de change. C'est le marché international des changes, qui est permanent, qui fixe les cours et le taux de change des devises du monde. Si le marché achète des euros dans ce cas sa valeur va augmenter, dans le cas contraire, si il vend, sa valeur va diminuer (loi de l'offre et la demande).

2. Les instruments de la politique monétaire.

Les taux d'intérêt directeur.

Les taux directeurs sont les taux d'intérêt au jour le jour fixés par la banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. Le taux directeur de la Banque centrale européenne (et des autres banques centrales) est le taux de refinancement minimum des banques de second rang (commerciales). C'est le principal outil dont dispose la BCE pour influencer sur l'octroi de crédits et moduler l'inflation dans la zone euro.

Plus le taux de la BCE est bas, plus le coût du crédit a des chances d'être bon marché ce qui, en théorie, favorise la croissance et donc augmente l'inflation. A l'inverse, une hausse du taux du crédit permet théoriquement de ralentir la demande et par conséquent d'éviter une surchauffe génératrice d'inflation.

Instruments de liquidité.

Les opérations d'open market sont des rachats ponctuels par les banques centrales de titres détenus par des banques commerciales sur le marché interbancaire ce qui permet d'apporter à ces dernières de la liquidité.

Les réserves obligatoires (action anti-inflationniste) sont imposées aux banques commerciales sur les comptes ouverts des banques nationales (banque de France). L'objectif de ces réserves est non seulement de préserver la confiance des clients mais aussi d'obliger les banques commerciales à une bonne gestion et à ne pas trop octroyer des crédits qui feront augmenter l'inflation.

III) Les politiques structurelles en Europe.

A. Quels sont les objectifs et les instruments des politiques structurelles en Europe ?

Ce sont des politiques à long terme. La commission européenne et le conseil européen qui tous les 3 ans vont déterminer les grandes orientations de politiques économiques (GOPE) et des lignes directrices pour l'emploi (LDE) à tous les pays européens.

Ce sont des objectifs intermédiaires dont chaque Etat doit tenir compte au niveau national dans le cadre de sa propre politique économique (emploi, monétaire, budgétaire).

Les deux grands organes de l'Union Européenne :

- La commission européenne composée par un commissaire de chaque pays.
- Le conseil européen composé par les chefs d'Etat des pays membres.

En 2011, la dette française s'élève à 1692 milliards d'euros et le déficit représente 86.2 % du PIB (au lieu de 60% max) avec 3 % d'inflation.

Les réformes sont ensuite mises en œuvre au niveau national parce que chaque Etat établit une liste de priorités, cependant certaines politiques structurelles relèvent de la compétence communautaire (exemple de la PAC).

B. Quels sont les domaines d'actions des politiques structurelles ?

Les domaines d'actions résultent :

- De la politique industrielle.
- De la politique de la concurrence.
- De la politique de recherche et d'innovation.
- De la politique de réglementation.
- De la politique du marché du travail.
- De la politique agricole commune.
- De la politique environnementale (avec l'exemple des trois 20 %).

Certaines mesures risquent de passer au second plan avec le problème de la dette publique.

La politique de la concurrence vise à encourager une concurrence saine au sein de l'espace européen. Elle a permis le développement de tous les échanges intra-zone et la baisse de nombreux prix grâce à l'élargissement des marchés nationaux cependant il existe des règles strictes de contrôle qui interdisent notamment les ententes, les abus de position dominante et certaines mesures de protectionnisme.